



Notes sur le BP 2025

Le budget 2025 a été bâti sur une hypothèse de 58 000 le nombre potentiel de passagers au départ, soit une fréquentation totale possible de 116 000 passagers, avec des liaisons Ryanair opérées jusqu'à la fin de 2025. Ce projet de budget intègre les charges d'investissement et de fonctionnement ainsi que les recettes de fonctionnement après reprise de l'activité de l'assistance en escale au sein du budget de la Régie. C'est dans cette optique que nous vous présentons le présent projet de DOB 2025.

Matériel de l'aéroport – investissement Dépenses

En Restes à réaliser seraient reportés :

- Le remplacement d'un des 2 camions de pompier livré en décembre 2024. Cet investissement atteint 616 357,82 €,
 - L'acquisition d'un Duster pour le SSLIA (véhicule de commandement) pour 38 500 € qui vient d'être livré,
 - L'acquisition de logiciel antivirus et de matériel de bureau pour 2048,99 €,
 - L'acquisition d'une caméra de surveillance et le renouvellement de compresseurs pour la climatisation à hauteur de 7734,82 €
- Soit au total 664 641,63 €

En ce qui concerne les nouveaux investissements :

Ont été prévus :

Au chapitre 16 :

- le remboursement des emprunts relatifs au camion pour 48 750 €,
- Le capital emprunté en 2024 atteint 650 K€ sur 10 ans au taux d'intérêt fixe de 3,25% avec échéance trimestrielle et capital constant auprès du CRCAM.
- le remboursement de l'emprunt relatif à l'acquisition du matériel d'escale pour 10 285,72 €.
- Le capital emprunté en 2024 s'élève à 72 000 € au taux d'intérêt fixe de 3,74% auprès du CRCAM, avec un remboursement sur échéance trimestrielle à capital constant sur 7 ans.

Au chapitre 020 :

- L'acquisition de logiciels et droits assimilés pour un montant de 15 k€,
- L'acquisition d'autres immobilisations incorporelles pour 10 k€,

Au chapitre 021 :

Outre le report des restes à réaliser détaillés ci-dessus d'un montant de 664 641,63 € sont prévus en 2025, les nouveaux investissements suivants :

- Le renouvellement des batteries des onduleurs de piste (TGBT piste) pour 25 K€ (obligation réglementaire),
 - Le changement de l'automate pour les 2 convoyeurs bagages pour 56,1 K€ (fin de vie),
 - l'acquisition d'un système de GMAO afin de tracer l'ensemble des infrastructures (imposé lors des audits) pour 11,22 K€,
 - l'acquisition d'un système de visio-conférences pour 4K€,
 - l'achat d'une caméra thermique pour le SSLIA et le service technique à hauteur de 1,56 K€,
 - le raccordement à internet du bâtiment Aéroclub pour 4K€,
- Des dépenses diverses pour un total de 26,75 K€.

En recettes, ces dépenses d'investissement seraient financées par l'amortissement des investissements antérieurs à hauteur de 163,53 K€, par le report d'un excédent d'investissement d'environ 713,80K€ causé par l'encaissement des avances 2021 et 2020 en section d'investissement à hauteur respectivement chacune de 442 K€ et 412K€ soit un total de section d'investissement atteignant 877,32K€.

En fonctionnement, le chapitre 011 des charges à caractère général s'élève à 1,516 M €, décomposé pour les postes les plus importants en :

- Énergie pour 106 k€, auquel il convient de rajouter 15,48 K€ de charge rattachée de l'exercice précédent,
- Maintenance pour 195 k€.
- La sûreté est également budgétisée à hauteur de 626,13 K€,
- L'augmentation est due au changement de prestataire sûreté en urgence pour la période allant du 27/01/25 au 30/9/25 suivie du renouvellement ultérieur du marché pour 3 ans.
- Les primes d'assurance ont été revues à la hausse, (27,82 et 16,37 K€),
- Les postes de location de matériel ne comprennent plus désormais comme poste important que la location de la dégivreuse à hauteur de 27,9 K€ contre 49,75k€ en 2023 pour le compte 6135.



- Au niveau des charges de sous-traitance, le budget alloué s'élève à 26,96 K€ contre 52,5 k€ en 2024, par recours à l'internalisation de certaines prestations et l'arrêt du recours (recrutements en interne).
- Le compte 6283 relatif aux frais de nettoyage connaît également une hausse sensible de dotation à 10,65 K€ en 2025 contre 8,57 K€ en 2024. Seules demeurent des prestations complémentaires sur des créneaux horaires dépassant le temps de travail maximum d'un salarié ainsi que pour des remplacements ponctuels et la réalisation du nettoyage des vitres de l'aérogare.
- Ensuite, le chapitre (012) relatif au personnel subit une augmentation corrélative à la hausse du nombre de salariés qui passe de 22 personnes à environ 44 personnes sans que ce soit tous des ETP. L'enveloppe atteindrait 2,031 M€ en 2025, compte tenu de notre planning prévisionnel des vols saisonniers.
- Le chapitre 65 atteindrait à 1,78 K€.
- Le chapitre 66 subit en revanche une augmentation notable avec le remboursement des intérêts des avances consenties en lieu et place de la taxe aéroportuaire pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un total de 21,47 k€.
- Une ligne est également prévue afin de rembourser les intérêts liés au financement par une ligne de trésorerie de 1M€ à 3,78% renégociables en juillet 2025, cette ligne est dotée à hauteur de 37,8k€,
- Une ligne du 6611 de 15,45k€ comprend les intérêts dus en 2025 pour le remboursement de l'achat du VIM Iturri,
- Une autre ligne du 6611 dotée de 2.43k€ comprend les intérêts dus pour l'achat du matériel d'escale.
- Enfin des ICNE seraient prévus à hauteur de 5K€.
- Au chapitre 67, 20k€, dans l'éventualité d'annulations potentielles de titres sur exercices antérieurs sont prévus, compte 673,
- Le remboursement de l'annuité du capital des avances 20, 21 et 22, transféré à la section de fonctionnement en 2024 a également été porté pour 122,06k€.
- Enfin au chapitre 68, la dotation aux amortissements s'élèverait à 163,53k€.

Le total de la section atteindrait 5,74M€.

En recettes de fonctionnement :

Les atténuations de charges, au chapitre 014, (remboursement de frais de formation, d'IJSS des salariés et autres remboursements) sont dotés à hauteur de 15k€.

Le chapitre 70 atteindrait 2,147 M€ dont 900 K€ au titre de la T2S, 518,42k€ des recettes escomptées d'assistance en escale, des redevances passagers pour 359 k€.

Le chapitre 74 des subventions d'exploitation atteindrait 608 K€, dont 600 k€ au titre de la péréquation de T2S.

Le chapitre 75 est prévu à hauteur de 635,44k€ dont 401 k€ de recettes parking, 95 k€ de redevances domaniales et 110k€ de redevances carburant.

Ensuite, au chapitre 77, produits exceptionnels,

Un dégrèvement fiscal, remboursement de CFE devrait atteindre 135K€,

la subvention d'équilibre versée par le syndicat devrait atteindre à 1,5M€ et les subventions d'autres collectivités devraient atteindre 607,27k€ afin d'équilibrer la section.

Au chapitre 78, produits exceptionnels, nous devrions émettre un titre de reprise sur dépréciation d'élément d'actif financier d'un montant de 24,45K€ et enfin porter au R002 au titre du résultat de fonctionnement reporté la somme de 70,37K€.

La section s'équilibrerait donc avec un total de 5,74 M€.